

Informatique,
libertés,
identités

Copyright © 2010 FYP éditions
Copyright © 2010 Fing

Collection : *La fabrique des possibles*
Créée en partenariat avec la Fing
et dirigée par Daniel Kaplan.

www.fing.org



Édition : Florence Devesa
Révision : Séverine David

FYP éditions, France
contact@fypeditions.com
Tél. : 05 55 33 27 23
www.fypeditions.com

éditions
fyp

ISBN : 978-2-36405-020-4

“La valeur de la vie privée,
c’est de nous permettre d’avoir
une vie publique !”

Informatique, libertés, identités

Daniel Kaplan

*Avec Arnaud Belleil, Renaud Francon,
Charles Népote et Serge Ravet*

LA FABRIQUE DES POSSIBLES

Fing #08

éditions
fyp

Les auteurs

◆ Daniel Kaplan

Daniel Kaplan est délégué général de la Fing (Fondation internet nouvelle génération), depuis sa création, en 2000. Dès 2003, il est désigné par la presse comme l'une des « 100 personnalités qui font vraiment bouger la France ». Il est également président de l'Institut européen de e-learning (EIFEL). Depuis les années 1990, il est profondément impliqué dans le développement de l'internet en France et dans le monde. Il a écrit ou dirigé plus de 15 ouvrages et rapports publics.

◆ Arnaud Belleil

Arnaud Belleil est spécialiste des questions relatives à la protection des données personnelles. Cofondateur et vice-président de l'AFCDP (Association française des correspondants à la protection des données à caractère personnel), il est aussi directeur associé de Cecurity.com, et est l'auteur de *E-Privacy*, Dunod, 2001.

◆ Renaud Francou

Titulaire d'un DESS Techniques d'Information et de Communication dans le développement territorial, Renaud Francou anime le programme « Identités actives » de la Fing et participe au dispositif PACA Labs destiné à soutenir les projets expérimentaux en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

✦ **Charles Népote**

Charles Népote est cofondateur de la première communauté francophone concernant le web sémantique, Websemantique.org, et dirige le programme « Identités actives » de la Fing.

✦ **Serge Ravet**

Serge Ravet est directeur de l'European Institute for E-Learning (EifEL). Lauréat de Sciences Po Paris, il a exercé les fonctions de directeur du développement e-commerce chez un leader mondial des bases de données sur les particuliers.

Sommaire

Introduction 11

Chapitre 1

Les données personnelles :
matière première de la société numérique 17

1- Retour sur un « paradoxe » 18

2- Les nouveaux risques 26

Chapitre 2

Au fond, que voulons-nous défendre ? 41

1- Trois réponses globalisantes
– et insatisfaisantes 42

2- Ce qui nous meut :
repartir des aspirations 51

3- Pourquoi, finalement, protéger
les données personnelles ? 63

Chapitre 3	
Bâtir de nouvelles réponses	71
1- La protection, un front toujours actif	76
2- De nouvelles capacités pour les individus	103
3- L'identité numérique comme compétence	118
Conclusion	
Protection et projection	131
Pour en savoir plus	137

Introduction

Longtemps réservé aux spécialistes et aux militants, auxquels nous devons savoir gré de leur engagement, le sujet de la « protection des données personnelles » a gagné depuis quelques mois ses lettres de noblesse politiques. Le fichier policier Edvige, l'extension sans fin des services de Google, l'usage des données personnelles par Facebook, les pièces d'identité biométriques, les puces « sans contact », ont fait l'objet de débats publics et de protestations audibles, conduisant parfois à de véritables (quoique provisoires) reculs de la part des entreprises ou des gouvernements mis en cause.

➤ **Amère victoire**

Beaucoup de bons livres et rapports paraissent sur ce thème. La CNIL ainsi que ses homologues européennes, réunies dans le G29, prennent des positions fermes sur les réseaux sociaux, les étiquettes RFID, ou encore la vidéosurveillance. Aux États-Unis, Mecque de la liberté contractuelle et des lois sectorielles, la nécessité d'une réglementation plus englobante et plus stricte convainc un nombre croissant de personnes.

Et pourtant il n'y a guère lieu de se réjouir.

Les capacités de surveillance et de traçage des individus, par les autorités comme par les entreprises, n'ont jamais été aussi développées, omniprésentes, puissantes et discrètes. Les individus n'ont pas plus de contrôle sur ce que les organisations savent d'eux qu'hier, et même probablement moins. À tout le moins, le déséquilibre des connaissances, et donc du pouvoir, entre les individus et les organisations, tend plutôt à s'élargir.

Les moyens juridiques et techniques de protection existent. Mais ils demeurent mal connus et mal aimés, perçus comme des corps étrangers, tant par les organisations (ce qui se conçoit) que par les individus. Ces derniers semblent prendre un malin plaisir à ne pas faire ce que l'on attend d'eux. Ils ne participent guère à leur propre protection. Ils semblent prêts à dévoiler leur intimité à la première occasion, en échange, au mieux, d'un plat de lentilles. Ils se dévoilent sur le web et dans les réseaux sociaux. Ceux qui s'efforcent depuis trente ans de les protéger s'interrogent : mais qu'est-ce qui leur prend ? Puis ils se rassurent : les individus sont « paradoxaux », ils s'affirment inquiets du grignotage de leur vie privée en général, mais leurs pratiques particulières ne reflètent pas cette posture.

Constater un paradoxe ne suffit pourtant pas bien longtemps.

➔ Protection et projection

Le parti pris de cet ouvrage est le suivant : protection et projection de soi forment un couple indissociable, et l'on n'assurera pas l'une sans faciliter la seconde.

L'identité n'est pas une donnée fixe, livrée une fois

pour toute, qu'il s'agirait simplement de garantir et protéger. C'est une construction permanente, multiforme, qui marie des éléments extérieurs et intérieurs à l'individu, objectifs et subjectifs, pérennes et éphémères. C'est surtout une construction sociale : l'identité se définit dans la relation aux autres. La vie privée est la base de départ, à partir de laquelle nous pouvons aller vers les autres, en revenir et réfléchir à nos expériences, pour repartir de l'avant. La vie privée ne prend son sens que lorsqu'elle forme le socle... de notre vie publique ! On ne peut pas dissocier la protection de la première de ce qui rendra la seconde riche, diverse, créative, plaisante, efficace...

La protection de la vie privée a une valeur à laquelle les individus tiennent. Mais celle-ci se mesure face à d'autres valeurs : élargir et entretenir son réseau relationnel, obtenir une reconnaissance personnelle ou professionnelle, partager ses passions, gagner du temps, accéder à des services. Quand la protection s'oppose à la projection, la protection ne gagne pas toujours.

Or, l'édifice Informatique et Libertés, ainsi que la plupart de ses équivalents dans le monde, ne se préoccupent que de protection.

➔ Et si... ?

C'est souvent le lot des lois que de dire « non » plutôt que « tu peux ». Dans une société démocratique, il est heureusement plus aisé de fixer des limites que de proposer des modèles. Et puis, lorsque les lois Informatique et Libertés ont été écrites, dans les années 1970 et 1980, seuls les riches et les puissants avaient accès à des

moyens informatiques. La ligne de fracture entre l'individu nu et l'organisation puissamment armée apparaissait nette et claire.

Ces déséquilibres n'ont pas disparu et il demeure nécessaire de les prévenir et de les corriger. Mais quelque chose d'essentiel a changé : les individus disposent désormais de puissants moyens de traitement et d'échange d'informations. Ils s'en servent en particulier pour s'affirmer, s'exprimer, échanger, collaborer, contracter, apprendre, etc.

Imaginons maintenant que les individus puissent utiliser à leurs propres fins les masses de données dont les organisations disposent sur eux, que ce soit pour retourner la surveillance, ou pour mieux se connaître eux-mêmes ; qu'à l'école, on enseigne non seulement à se prémunir des dangers de l'internet, mais à en tirer tout le parti possible pour se construire comme individu autonome et socialement inséré, reconnu et apprécié par ses pairs ; que nous, et nos employeurs, sachions valoriser les myriades de compétences informelles que nous ne trouverons jamais dans nos CV ; qu'il devienne possible de faire vivre simultanément plusieurs « hétéronymes », soit de véritables personnalités alternatives, pérennes et crédibles, qui reflètent les différentes facettes de nos personnalités. Voire pour surveiller d'autres individus...

Se protéger est raisonnable, triste et ennuyeux, si cela ne sert aucun autre but. En revanche, si nous avons quelque chose vers quoi nous projeter, la protection vient par surcroît, comme une condition nécessaire, mais non suffisante.

Associer protection et projection de soi, dans les pratiques, la technique, la législation, l'éducation : c'est la piste (féconde, du moins nous l'espérons) que cet ouvrage vous propose d'explorer⁽¹⁾.

(1) Cet ouvrage est issu des deux années de travail du programme « Identités actives » de la Fing, animé par Charles Népote et Renaud Francou, avec le soutien d'Arnaud Belleil et Serge Ravet. Il a été préparé par une première note publiée en 2009 : « Le nouveau paysage des données personnelles : quelles conséquences sur les droits des individus ? ». Nous remercions les membres du groupe de travail qui s'étaient réunis autour de cette note : Yves Deswarte, Emmanuel Kessous, Olivier Iteanu, Jean-Marc Manach, Thierry Marcou, Sylvie Rozenfeld, Jean-Baptiste Soufron et Vincent Toubiana. Cependant, les analyses et surtout les propositions contenues dans cet ouvrage n'engagent que leur auteur.

Chapitre 1

Les données personnelles : matière première de la société numérique

Nous avons l'habitude d'aborder le lien entre informatique et vie privée sous l'angle de la protection des individus face à des entreprises ou un État avides de données, dans un contexte où les « fichiers » sont des bases de données structurées, issues de formulaires.

Tout cela change profondément.

D'une part, toute information, toute image, toute contribution en ligne, et un grand nombre d'actes de la vie quotidienne, produisent des traces qui vont ensuite circuler, se répliquer au point de devenir difficilement effaçables. D'autre part, les internautes publient eux-mêmes un grand nombre d'informations sur eux-mêmes et sur les autres. Enfin, tant en ce qui concerne les entreprises que l'État, les informations personnelles constituent la matière première essentielle d'une économie de la connaissance qui s'appuie sur la personnalisation, la réactivité, l'agrégation de services autour de l'individu, la mobilité et la continuité.

Ces transformations exposent à l'évidence les données personnelles et la vie privée à de nouveaux risques. Pourtant, tout en se sentant de plus en plus sous surveillance, les individus semblent également de plus en plus disposés à tout laisser savoir d'eux-mêmes.

Paradoxe, ou illusion d'optique ?